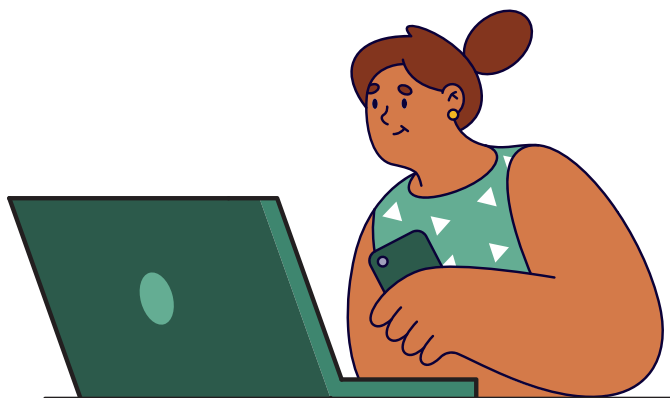


# PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE D'UN DIPLÔME ÉTRANGER

## Ce que je dois faire :



**1** Je me connecte sur [demos-simplifiees.gouv.nc](https://demos-simplifiees.gouv.nc) et je complète le formulaire de demande.

**2** Je transmets [les pièces à fournir](#) dans **un seul envoi**.

Si le dossier est incomplet ou les pièces non conformes, l'agent instructeur vous autorise à déposer les documents demandés pour que votre dossier soit instruit.

**3** Si mon diplôme est reconnu par un arrêté de la Nouvelle-Calédonie, je dois me déclarer sur le [téléservice dédié pour la délivrance de la carte professionnelle d'éducateur sportif](#).

## Le traitement du dossier par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

**1**



### Contrôle du dossier



Le dossier est incomplet ou les pièces non conformes, ou l'agent instructeur vous autorise à ajouter des pièces au dossier.



Le dossier est incomplet ou les pièces non conformes, même après la demande de mise en conformité.



Le dossier est complet et les pièces conformes : le dossier est instruit.

Le dossier est examiné par la commission.

**2**



### Instruction du dossier

**3**



### Examen de la commission



Si la commission émet un avis défavorable, l'usager est informé par mail.



Si la commission émet un avis favorable, celui-ci sera soumis à examen en réunion du gouvernement.

**4**



### Examen en réunion du gouvernement



Si le gouvernement ne valide pas le dossier, l'usager est informé par mail.



Si le gouvernement valide le dossier, adoption d'un arrêté de la Nouvelle-Calédonie.  
Publication au journal officiel.